

5 mars 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DE LA PUISSANCE DU CANADA, CONVOQUÉE EN SÉANCE RÉGULIÈRE LE MERCREDI 5 MARS 1873, EN LA TRENTE-SIXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA

Le mercredi 5 mars 1873

Les sénateurs s'étant rassemblés au Sénat à dix heures,

Les hon. MM. Chauveau, Muirhead et Cochrane présentent les brefs de Sa Majesté les convoquant au Sénat, s'approchent de la table et prêtent et souscrivent le serment prescrit par la loi.

La commission de l'hon. P.J.O. Chauveau le nommant Président est alors lue et, après avoir prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, son Honneur le Président prend place au fauteuil au pied du trône.

Après les prières, le Sénat s'ajourne à loisir et lorsque les débats reprennent, Son Excellence le très honorable sir Francis Temple, comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant-en-chef de l'Île-du-Prince-Édouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard, etc., prend place sur le trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre — « que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat. »

La Chambre des communes étant venue, son Honneur le Président dit:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes:

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement, avant qu'un Orateur pour la Chambre des communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des communes se retire.

Alors, sur la motion de l'hon. M. CAMPBELL, appuyée par l'hon. M. AIKINS, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.